



COMPTE-RENDU - CONSEIL COMMUNAUTAIRE

10 février 2022 SELONGEY

Étaient présents : Bernard GUILLEMOT- Emilien BONNEAU - Stéphane GUINOT - Jean-Marie MUGNIER - Marie-Pierre COUR - Thérèse MAGNIEN - Luc MINOT- Didier MIGNOTTE - Didier THOMERE - Cécile PONSOT - Bernard PITRE - Benoît BERNY - Jean-Noël TRUCHOT - Gérard LEGUAY - Serge BAVARD - Michèle BAUDOIN - Jean-Pierre BROCARD - Marie-Luce BON - Jean-Paul TAILLANDIER - Joël MAZUE - Dominique MAIRE.

Procurations :

Charles SCHNEIDER donne pouvoir à Jean-Paul TAILLANDIER,
Annick NIORTE donne pouvoir à Gérard LEGUAY,
Dominique DUCHAMP donne pouvoir à Jean-Pierre BROCARD,
Patrick AVENTINO donne pouvoir à Gérard LEGUAY,
Antoinette GRAFF donne pouvoir à Michèle BAUDOIN,
Chantal BRUNOT donne pouvoir à Jean-Pierre BROCARD,
Yolande BRUNOT donne pouvoir à Serge BAVARD,
Rémy AUBRY donne pouvoir à Marie-Luce BON,
Sébastien WALLE donne pouvoir à Serge BAVARD.

Étaient absents sans procuration : Pierre PAGOT- Christophe BOURGEOIS.

OUVERTURE DE SEANCE A 19H

Le Président ouvre la séance en remerciant les personnes présentes à ce jour et la Mairie de Selongey pour la mise à disposition de la salle.

Il est ensuite procédé à l'appel et à la désignation de Monsieur Didier THOMERE comme secrétaire de séance.

1. GOUVERNANCE

1.1 Approbation du compte-rendu du précédent conseil

Avant de passer au vote, monsieur le président demande s'il y a des remarques sur le dernier compte rendu.

Vote : unanimité

2. MOBILITE

2.1 PRESENTATION DE LA DEMARCHE DU DIAGNOSTIC MOBILITE

Par délibération du 11 mars 2021, le conseil communautaire a proposé de prendre la compétence autorité organisatrice de mobilité au 1er juillet 2021.

Cette prise de compétence a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 29 juin 2021.

Les 3 communautés de communes composant le Pays Seine-et-Tilles ayant pris la compétence, celui-ci engage un diagnostic mobilité sur l'ensemble du territoire.

Elise BOUGUEIL, cheffe de projet présente la démarche.

INTERVENTIONS ET COMMENTAIRES

Madame Elise BOUGUEIL, Syndicat Mixte du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne, distribue aux élus le dernier magazine de la Charte forestière du Pays Seine-et-Tilles « LES VOIX DE LA FORET » accompagné d'un récapitulatif des actions en faveur des communes du territoire.

Elle rappelle que les 3 communautés de communes qui composent le PETR Seine-et-Tilles, la Communauté de communes des Vallées de la Tille et de l'Ignon (COVATI), la Communauté de communes Forêts, Seine et

Suzon et la Communauté de communes Tille et Venelle, ont pris la compétence mobilité.

La compétence mobilité reste ainsi à l'échelle de l'intercommunalité, au niveau des EPCI ; le PETR ne porte que l'étude de mobilité dans une logique de mutualisation de coût et dans une logique stratégique. Cela permet aussi d'avoir une vision plus large par une approche intercommunautaire et même interterritoriale avec les territoires voisins sollicités.

Cette étude vise à réaliser un diagnostic de la mobilité sur le Pays Seine-et-Tilles à partir des documents et des études existants notamment au sein de chaque EPCI. Il sera ensuite nourri par les entretiens menés par le prestataire recruté et les personnes référentes, personnes travaillant déjà sur le territoire et sur les questions de mobilité.

Ce diagnostic permettra aux élus de s'interroger sur l'objectif commun qu'ils souhaitent atteindre sur la mobilité. Cette dimension sera portée à l'échelle du PETR, déclinée dans chaque EPCI et permettra d'accomplir un programme d'actions, de s'approprier sa propre stratégie car les attendus sont différents.

« On a un regard sur la situation, on saura où on en est sur le territoire, ce qu'on a envie de mettre sur place, quelle direction on peut se donner. C'est cette dimension, cette vision qui sera portée à l'échelle du pays, du PETR, et déclinée dans chaque EPCI. Les EPCI disposeront ainsi d'un plan d'action qu'ils mèneront quand ils le souhaiteront, comme ils le souhaiteront. Le bureau d'étude qui accompagne le PETR impliquera aussi les EPCI afin qu'ils aient l'ensemble des informations ».

L'étude d'un montant de 29 000 € est financée à 80 % par les fonds européens leader et le 20 % restants sont financés par le PETR. Elle a démarré début janvier et s'achèvera début juillet. Le prestataire travaillera jusqu'à fin février sur la phase diagnostic ensuite il y aura des échanges sur le volet stratégique et puis la définition des programmes d'actions qui se feront en lien avec les intercommunalités pour qu'elles puissent disposer des éléments courant l'été.

Monsieur Bernard MAZUE qui fait partie de la commission mobilité au niveau du PETR pense qu'il serait judicieux de faire une commission mobilité au sein de l'EPCI pour pouvoir suivre, alimenter, mener cette réflexion et puis réaliser les fiches d'action après l'étude.

Il relève l'importance de faire une cartographie réaliste de ce qui est en place, des besoins actuels et à moyen long terme, d'avoir une méthodologie, importante pour le diagnostic, notamment de distribuer des flyers de réponses, de faire un audimat Internet. Le but est vraiment de cibler les bons référents, les bonnes personnes qui ont de l'expérience.

Monsieur Benoît BERNY abonde dans l'intérêt de monter un petit groupe de travail ou commission et demande à récupérer le guide d'entretien. Pour cette commission, il sollicite les élus en faisant un appel à candidature et à élargir par la suite aux absents qui souhaiteraient s'y joindre. Il propose de réunir le groupe d'élus rapidement dans un délai de 15 jours.

Pour Monsieur Jean-Marie MUGNIER, l'objectif de la mobilité est bon mais souhaite connaître les moyens, les partenaires et ce que l'on propose afin que cela ne reste pas au stade de projets ou d'ambitions.

Le président répond qu'il faut déjà s'accorder sur les besoins avant de proposer des solutions soutenues par des financements évalués et chiffrés. Ce sera la deuxième étape, après l'étude, un travail sur un long laps de temps.

Madame Elise BOURGUEIL concorde que le diagnostic mobilité permettra de poser la matière et aidera les élus à réfléchir à un programme, de ce qu'ils souhaitent mettre en place et d'établir des fiches d'actions les plus abouties possibles avec les éléments financiers aidant à la prise de décision. Le travail ne s'arrêtera pas fin juillet quand l'étude sera rendue.

Elle précise que l'idée est de présenter le diagnostic abouti en réunion du comité syndical du PETR au plus tard fin mars. Le prestataire sera saisi afin qu'il fasse un premier retour fin février pour que les élus puissent en prendre connaissance à l'occasion d'une commission mobilité et s'en servir comme base de travail et d'échanges à partir de ce qu'il aura fait suivre.

Monsieur Benoît BERNY propose que la commission mobilité soit composée de Messieurs Jean-Marie MUGNIER, Joël MAZUE, Gérard LEGUAY, de Madame Marie-Pierre COUR et d'autres élus représentant tout le territoire qui seront sollicités.

3. FINANCES

3.1 PACTE FISCAL ET FINANCIER

La communauté de commune a manifesté son intérêt afin d'établir un pacte fiscal et financier entre les communes et l'EPCI ; le cabinet KPMG a été mandaté à cet effet.

La première étape du processus consiste à établir un diagnostic fiscal et financier de chacune des collectivités.

Monsieur Jean-Michel COCHET, KPMG, présente ce diagnostic lors de la séance.

INTERVENTIONS ET COMMENTAIRES

Monsieur Benoît BERNY introduit le sujet sur le pacte financier et fiscal. Outil de gestion du territoire souvent mentionné ces dernières années, l'élément initial était, tel que s'était engagé le Conseil Communautaire, d'assurer une répartition pérenne des ressources fiscales liées au développement des énergies renouvelables sur le territoire, rendant nécessaire de passer par un pacte financier et fiscal.

La première étape pour la rédaction du pacte financier et fiscal est la réalisation d'un diagnostic financier et fiscal du territoire, des communes le composant et de la communauté de communes (CC). Dans le cadre de cette analyse et à la demande du président, Monsieur Jean-Michel COCHET a aussi étudié trois scénarios pour améliorer le coefficient d'intégration fiscale (CIF) du territoire. En effet, au regard des critères de Bercy, le territoire de la communauté de communes Tille et Venelle (CCTIV) est un territoire riche qui doit contribuer à l'effort de solidarité nationale plus qu'il n'en bénéficie. Le diagnostic a été posé sur les données passées, les données les plus récentes datent de 2020.

« Le sujet étant complexe et dense à la fois, une bonne compréhension est nécessaire à la prise de décisions claires. Des étapes supplémentaires de ce qui était prévu seront peut-être nécessaires. Une réunion d'information sera programmée et ouverte à tous les conseillers municipaux. On souhaite prendre le temps de la pédagogie ».

Monsieur Jean-Michel COCHET, en visioconférence, ajoute que l'on aborde la première étape d'un diagnostic dans le cadre de la préparation d'un pacte financier et fiscal. En ce qui concerne les sources d'information, le travail s'est fait directement sur les données des comptes de gestion qui sont mises en ligne et disponibles en data par le ministère de l'Intérieur. Pour les communes, l'analyse a porté sur le solde du budget principal mise en ligne par la DGCL, Direction générale des collectivités locales, alors que pour la CC, c'est l'ensemble des budgets agrégés par le ministère.

Monsieur Jean-Michel COCHET commente le PowerPoint « Diagnostic financier et fiscal 2017-2020 du territoire de la CCTIV et simulation de l'impact de la hausse des impôts fonciers sur le CIF et l'IFA », document de travail qui sera communiqué ultérieurement à tous les élus.

Monsieur Benoît BERNY, en complément, rappelle que c'est une analyse financière basée sur les indicateurs utilisés par l'administration fiscale et qui permet de comprendre comment « on est traité notamment par rapport à la DGF et par rapport au FPIC, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales. La contribution au FPIC de la CC est d'environ 116 000 €, c'est 2 points de foncier bâti non bâti. Une augmentation de 1 point de foncier bâti non bâti génère 60 000 € de recettes. C'est un diagnostic, une photo à un instant T, un point de départ, montrant la grande diversité entre les communes ».

Trois hypothèses sont étudiées pour améliorer le CIF. Le président ajoute que ces hypothèses « montrent qu'il y a une marche à passer et qu'aujourd'hui la marche paraît trop haute et surtout une marche à passer pour quoi faire ? On a de faibles taux de marge mais on a aussi une fiscalité adaptée aux services publics que l'on met en œuvre sans nous dégager effectivement d'épargne importante. Pour l'instant, c'est le choix que

nous avons fait : lever l'impôt non pas pour avoir les bons indicateurs financiers mais pour être au plus juste de la dépense. De fait, cela limite nos capacités d'investissement, mais en tout cas, c'est un choix qui a été fait de ne pas lever l'impôt pour lever l'impôt ».

Monsieur Jean-Marie MUGNIER souhaitant savoir si ces hypothèses rentreront dans un pacte financier ou si c'est simplement une analyse fiscale, le président répond que, certes le territoire est contributeur au FPIC, mais l'objectif du pacte n'est pas d'améliorer le CIF même si c'est une réflexion nécessaire à mener sur du moyen et du long terme.

Monsieur Jean-Paul TAILLANDIER souhaitant savoir dans quelle mesure le territoire aurait-il intérêt à améliorer l'effort fiscal agrégé, Monsieur Jean-Michel COCHET répond que l'effort fiscal agrégé n'a pas d'impact sur la contribution au FPIC. Il rappelle les règles du FPIC : « on est contributeur au FPIC en fonction de son potentiel fiscal et financier, cela pèse pour 3/4 de la note et on est contributeur pour l'autre 1/4 de la note en fonction du revenu par habitant. La contribution au FPIC, ce sont les bases d'imposition. Il y a des communes qui contribuent à faire contribuer le territoire au FPIC alors qu'il y a des communes qui ne contribuent pas à ce que le territoire soit contributeur au FPIC. C'est aussi en ce sens-là qu'il y a une réflexion à approfondir par rapport au pacte ».

Monsieur Benoît BERNY répète que, de son point de vue, l'objectif du pacte n'est pas d'améliorer le CIF afin que le territoire ne soit plus contributeur. « On est sur une photographie de nos politiques financières et fiscales aujourd'hui. Par contre dans l'analyse, il faut que l'on soit vigilant à ce que nos politiques fiscales collectives ne dégradent pas le CIF au vu des règles de BERCY ».

Monsieur Stéphane GUINOT pense qu'au vu de l'exposé, la réflexion prend l'orientation suivante, à savoir « qu'il faut augmenter les impôts de la CC, si possible maintenir ceux des communes ». Il rappelle que les communes sont « souveraines », que les conseils municipaux sont souverains dans leur commune.

Monsieur Benoît BERNY répond que personne n'en disconvient et précise qu'il ne voit pas l'utilité de travailler sur la partie financière uniquement pour avoir les bons ratios et critères de BERCY. Par ailleurs, il informe que « le pacte financier et fiscal donne des possibilités de redistribution et de solidarité territoriale aux communes qui sont liées par ce pacte, à savoir les attributions de compensation (AC), les fonds de concours, la dotation de solidarité communautaire et les schémas de mutualisation. L'important est d'avoir ce débat y compris au sein des communes. Rien n'est préjugé. La construction sera collective et les communes sont libres d'augmenter leurs impôts si elles le souhaitent. C'est simplement de se dire, aujourd'hui on fait partie d'un ensemble, on est lié et si chacun décide de fonctionner dans son coin cela peut avoir des incidences ».

Monsieur Stéphane GUINOT répond que l'on continue à faire des communes des coquilles vides et que les communes vont perdre leurs compétences au fur et à mesure comme elles le perdent au fur et à mesure depuis des années. Ainsi, la fiscalité de l'entreprise n'est plus captée par les communes mais par la CC : la commune a perdu la compétence de fixer le taux d'imposition, elle a perdu un levier de lever l'impôt.

Monsieur Benoît BERNY rappelle que ce levier a été compensé. Les AC, figées, préservent par ailleurs les communes de baisse de recettes et que la commune de Boussois fait partie de la CC. Il répond aussi que « le pacte financier n'a pas pour principe d'engager des transferts de fiscalité vers la CC, qu'il est un état des lieux, une photographie ». L'objectif ici est d'être pleinement conscient de comprendre les mécanismes et une fois qu'on a compris ces mécanismes, les contraintes de la volonté de l'État, c'est d'assumer nos choix, nos décisions. C'est aussi un débat que l'on a eu quand on est passé à la FPU ».

Monsieur Jean-Michel COCHET, sollicité, répond : « Le pacte financier fiscal n'est pas dans une logique de transfert. L'État veut pousser à la fiscalité communautaire, aussi, il incite financièrement à cela. L'État ne veut plus rentrer dans le distinguo entre CC et communes ; il raisonne en territoire. Il lie le pacte à un projet de territoire et pousse très fortement à la coordination fiscale car l'habitant communale et l'habitant communautaire est le même, le contribuable communal et le contribuable communautaire est le même. L'Etat va vous obliger d'une manière ou d'une autre à travailler ensemble sur le territoire ».

Pour Monsieur Stéphane GUINOT, c'est « un fonctionnement au bâton et à la carotte et, pour avoir la carotte, il faut augmenter notre CIF. Pour augmenter le CIF, il faut que l'impôt intercommunal ait plus de place par rapport aux impôts communaux. A partir de là, notre FPIC pourra éventuellement s'améliorer. Il faut bien comprendre les enjeux et les objectifs qui sont les objectifs nationaux. Je suis désolé mais la loi NOTRe n'est pas l'amélioration de la place des communes au sein du bloc intercommunal ».

Madame Cécile PONSOT intervient : « que l'on ait comme objectif de comprendre, oui, ne pas résister, non, car c'est notre fonction. Il faut en effet que l'on comprenne comment cela fonctionne, comment maîtriser les mécanismes afin d'avoir une stratégie, une vision à 10/15 ans pour le territoire : déterminer les leviers et les financements sur lesquels faut agir pour que le territoire reste attractif, pour que la population continue d'avoir envie d'y vivre. Pour moi, il faut qu'on passe par le projet ».

Monsieur Stéphane GUINOT dit que la question de l'IFER pour les éoliennes se posera à un moment donné et qu'elle servira de curseur. Il rappelle la délibération prise sur l'IFER du partage 50/50 et pense que le résultat du travail qui va être mené pourrait être de remettre en cause cette répartition entre les communes et la CC. « C'est une grande crainte, car on a un projet éolien à Boussois. Les simulations de revenus faites sont basées sur ce qui a été voté il y a 3 ans. Est-ce qu'en fin de compte, si on revient sur le principe qu'on a voté, ne risque-t-on pas d'avoir des communes renoncer à certains projets, notamment éoliens, parce que la répartition 50/50 ne sera pas respectée, remplacée par la répartition de base 30/70 ? Ne risque-t-on pas finalement de perdre plus avec l'abandon de certains projets que l'amélioration du CIF ? ».

Monsieur Benoît BERNY répond que sur l'éolien, il s'en tient à ce qui a été délibéré. Cependant, en ce qui concerne la répartition 50/50, la durée de validation de cette décision n'a jamais été abordée ; la question de l'introduction d'une date de revoyure pour les équipes suivantes devra se poser.

Par ailleurs, l'éolien questionne : « actuellement, sur la CC, il produit trois fois plus d'électricité qu'on en consomme. Cela ramène à notre projet. Quel est le projet ? Nous voulons augmenter l'éolien, mais pourquoi ? Si l'on souhaite augmenter le tourisme, est-ce que l'implantation des éoliennes sur l'ensemble de notre territoire ne va pas nuire au tourisme, à son attractivité ? ».

Monsieur Jean-Noël TRUCHOT répond que « la fiscalité des éoliennes améliorera la structure des communes et de la CC et cela sera forcément positif pour le tourisme ».

Monsieur Jean-Marie MUGNIER questionne Monsieur Jean-Michel COCHET. Il souhaite avoir une estimation de la somme que l'on pourrait récupérer avec un CIF à 0,50 et connaître le montant de la DGF garantie par rapport à celle touchée actuellement.

Monsieur Jean-Michel COCHET répond que, du fait de la réforme de la taxe d'habitation, il ne lui est pas possible de le faire avant quelques semaines. Il y a un grand débat national, des arbitrages, pour figer les calculs des potentiels fiscaux et financiers. Par contre, il informe que, suite au vote de la loi 3DS, l'eau et l'assainissement vont bien être obligatoires au 1^{er} janvier 2026, en l'état actuel des textes, avec la possibilité de déléguer la gestion à des communes par convention.

Monsieur Dominique MAIRE s'interroge sur l'avenir de la CC et d'une éventuelle fusion avec les CC voisines, perspective qui donnerait un autre éclairage aux projets de l'EPCI.

Monsieur Benoît BERNY informe que la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) est amenée à requestionner la carte communale une fois par mandat. La loi NOTRe (Loi portant nouvelle organisation du territoire de la République) impose, depuis, la fusion des communautés de communes comptant moins de 20 000 habitants avec une dérogation à 5 000. Actuellement, il y a un statu quo. La CCTIV est dans la dérogation. Elle est la plus petite CC de Bourgogne Franche-Comté. Le président considère aujourd'hui que, pour fusionner à l'échelle du pays, c'est trop tôt ou c'est trop tard. Il a eu une fenêtre de tir il y a 3 ou 4 ans. Le territoire ne l'a pas prise et aujourd'hui les élus terminent la fusion des 2 CC notamment avec l'harmonisation des tarifs OM. « Effectivement, cela reste une épée de Damoclès. Le pacte

financier et fiscal participe aussi à sécuriser nos ressources et donc à favoriser nos projets de territoire. De ce fait, si demain on fusionne, grâce à nos investissements, on continuera à avoir des services de proximité ».

Monsieur Joël Mazue intervient et rappelle le vote prochain des budgets par les communes vis à vis de l'augmentation de taxes communales et intercommunales. Au niveau de la CC, il met en avant la nécessité de prendre rapidement des décisions afin d'avoir une visibilité à court ou moyen terme des projets éventuels sur la maison médicale et la chambre funéraire.

Monsieur Benoît BERNY répond qu'il a prévu de faire un DOB ou une réunion à ce sujet avec Madame Laurence WAEBER, DGS. Il répète que sa position est de lever l'impôt que s'il y a des besoins à financer.

4. SUJETS DIVERS

4.1 Point sur le projet des sentiers

Monsieur Benoît BERNY informe que la réunion sur les sentiers s'est déroulée le 1er février 2022. Les communes de Sacquenay, Selongey, Avot et Grancey étaient présentes. Le PV de la réunion sera envoyé aux élus en même temps que le compte-rendu. L'état des lieux des sentiers existants a servi de base. Environ 30 sentiers seront répertoriés. Ils sont à des niveaux d'avancement très différents. L'objectif est d'en inscrire un maximum au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) pour la partie pédestre et de faire de même pour la partie VTT. Un sentier pédestre du côté de Grancey est en réflexion. Un certain nombre de sentiers sont déjà bien avancés et en particulier ceux de Selongey et de Sacquenay où quasiment l'ensemble des travaux sont faits.

Ainsi sur :

- Sacquenay : 2 sentiers identifiés et quasi terminés,
- Selongey : 2 sentiers inscrits mais à valoriser et 2 à inscrire,
- Cussey : 5 sentiers à prioriser. Le travail de repérage va être fait.
- Avot : 2 sentiers identifiés. Monsieur Bernard GUILLEMOT vérifie les conventions.
- Grancey : il y a 5 sentiers VTT et le sentier des Girolles Est.
- Salives : en fonction de l'intérêt de la commune, il y a le sentier du marais de Salives.

Les communes concernées sont sollicitées notamment pour décrire tous les pas à pas, tous les paysages, les points d'intérêt, etc.

Les sentiers viendront ensuite enrichir le site internet de la CC et les différents sites possibles, comme celui de Côte-d'Or Tourisme, pour les faire connaître.

4.2 Point sur l'interconnexion eau

4.2.1 Qualité de l'eau, pesticides

Monsieur Benoît BERNY rappelle que, depuis l'été dernier il y a des problèmes de pesticides dans l'eau distribuée. Quatre molécules ont été identifiées (analyses de l'ARS). Ces molécules génèrent des non-conformités mais elles ne génèrent pas aujourd'hui de non-potabilité. Elles déclenchent néanmoins un seuil d'alerte. Cette situation n'est pas satisfaisante, surtout après un investissement de plus de 3 millions d'euros qui devait justement permettre aux 8 communes concernées de palier à leur problème de ressources d'eau soit en quantité soit en qualité. La plupart des sources des communes étaient confrontées à des problèmes de pesticides, bactériologiques et pour certaines des problèmes de nitrates. Suite à la demande des services de l'État, la demande de dérogation va être déposée dans les quelques semaines. Monsieur Benoît BERNY informe qu'il a sollicité une rencontre avec l'ARS mais l'interlocutrice en charge du dossier part en retraite et sa chef ne donne pas de nouvelles. Cette demande de dérogation aura une durée de 3 mois et doit comprendre des mesures préventives et des mesures curatives.

Les mesures préventives ont commencé à être menées en réunions des maires.

Les mesures curatives menées :

- la Chambre d'Agriculture a été missionnée pour réaliser un état des lieux de chaque exploitation se trouvant sur les périmètres de protection de la ressource. D'ici le mois de mai 2022, chaque agriculteur sera rencontré afin de faire le point avec lui sur l'ensemble des entrants qui ont pu être dispersés sur les champs durant les 5 dernières années. C'est une analyse des pratiques rétrospectives pour comprendre la problématique et obtenir les données pour comprendre et agir en prévention.

Le président pense que l'état des lieux va démontrer que les agriculteurs ont des pratiques qui sont conformes à leurs obligations. En effet, l'hydrogéologue du Département a notamment expliqué qu'il y a des faiblesses sur cette partie du territoire : c'est un plateau carsique avec des failles. Les produits peuvent passer dans les couches inférieures. Aujourd'hui, la pollution avérée est manifestement d'origine agricole, d'où ce travail en priorité auprès des agriculteurs. Après le retour, des plans d'actions seront envisagés.

- la pose d'un filtre à charbon : une étude d'opportunité devra être lancée. Il s'agit d'investissements significatifs, environ 600 000 €.

4.2.2 Recours UFC-Que Choisir

Monsieur Benoît BERNY rappelle que l'association UFC-Que Choisir a déposé un recours contre l'arrêté préfectoral du 28 février 2020, « arrêté portant déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux souterraines et de l'instauration des périmètres de protection autour du captage exploité par la communauté de communes Tille et Venelle, autorisation d'utiliser les eaux du captage pour produire et distribuer de l'eau destinée à la consommation humaine, et autorisation de traitement de l'eau avant sa mise en distribution ».

Aussi, cet arrêté fixe les périmètres de protection et les règles applicables dans ces périmètres de protection. Il donne aussi à la CCTIV l'autorisation de produire, de traiter et de distribuer l'eau. Le jugement du 7 février 2022, audience du 20 janvier 2022, sera envoyé aux élus.

Ainsi, le juge considère que la préfecture et les services de l'État, dans la définition des contraintes, des restrictions sur les périmètres de protection, ne sont pas allés suffisamment loin de ce qu'ils auraient dû prescrire. Le juge estime que les mesures de protection sont insuffisantes. L'ensemble de l'arrêté n'est pas cassé. Par contre, l'ARS doit à priori refaire une étude environnementale pour pouvoir poser des mesures supplémentaires de protection de la qualité de l'eau.

En ce qui concerne la demande de dérogation que la CCTIV a lancée, elle ne freinera pas la décision sur l'arrêté qui reste valable jusqu'au 1er octobre 2022 en l'état. Dans ce laps de temps, les services de l'État vont devoir faire leur étude et proposer un nouvel arrêté qui soit plus contraignant. Monsieur Benoît BERNY a sollicité un rendez-vous avec Christophe MARROT, Secrétaire général de la Préfecture de Côte d'Or, pour en parler, se mettre d'accord sur le calendrier et ainsi adapter la demande de dérogation. En effet, aujourd'hui, une étude des pratiques agricoles est menée et la Chambre d'Agriculture va donc comparer les pratiques constatées avec les limites imposées par l'arrêté mais au mois d'octobre les limites pourraient changer.

Monsieur Stéphane GUINOT questionne sur les règles en pratique sur chaque périmètre et leur éventuelle évolution.

Monsieur Benoît BERNY répond que les périmètres ne sont pas remis en question. Par contre, c'est le niveau de contraintes, de restrictions au sein de chaque périmètre qui est remis en cause par le juge. Le président est convaincu que toutes les personnes qui ont travaillé avant sur ce dossier, l'on fait consciencieusement, intelligemment et ont pris les décisions avec les éléments dont ils disposaient à l'époque. Il aurait probablement fait exactement la même chose à leur place.

« Désormais, il faut surmonter cette nouvelle situation. Je l'ai dit aussi aux agriculteurs. On n'est pas à chercher des responsables, des coupables mais à trouver des solutions tous ensemble. Je le redis, je suis persuadé que l'analyse qui sera faite avec la Chambre d'Agriculture va démontrer que les pratiques agricoles

sont conformes à la réglementation. Pour en avoir échangé avec les agriculteurs, ils ont des contraintes de plus en plus fortes. Certains ont eu le sentiment d'être mise en accusation. Aujourd'hui, ce travail avec la Chambre d'Agriculture consiste bien à comprendre d'où vient le problème et de trouver des solutions. On se trouve confronté à une situation à laquelle sont confrontées beaucoup de collectivités. Les normes évoluent et sont plus contraignantes. Tant mieux, car il s'agit de la santé publique. Mais en même temps, les acteurs publics ne bénéficient pas de moyens supplémentaires et c'est un point de désaccord qu'on a eu avec l'Agence de l'Eau. Aujourd'hui, sa position est de ne pas financer les mesures curatives comme les filtres ».

Monsieur Jean-Noël TRUCHOT répond qu'elle subventionne si l'ARS émet un avis favorable en considérant que le filtre est rendu nécessaire au vu de la non-potabilité de l'eau.

Monsieur Benoît BERNY informe que, prochainement, on va soumettre aux élus en délibération la demande de dérogation. Par ailleurs, « dès que le texte sera prêt, aux 8 communes concernées, il leur sera demandé de déléguer à la CC par délibération, le fait de déposer une demande de dérogation conjointe au nom du territoire ».

4.3 Point sur le SPANC

Monsieur Serge BAVARD va réunir prochainement la commission Eau Assainissement afin de modifier le règlement. En effet, 90% des contrôles ne sont pas valides et il n'y a pas de contre-visite. La modification du règlement SPANC permettra de réaliser les contre-visites et de prévoir les sanctions financières. La rétroactivité n'est pas possible.

La commission Eau Assainissement est déjà créée mais les maires qui le souhaitent pourront s'y raccrocher.

4.4 Schémas directeurs

Madame Laurence WAEBER, DGS, informe qu'elle a finalisé les dossiers de groupement d'achat pour les schémas directeurs des réseaux d'eau. Elle enverra aux 14 communes concernées les particularités pour relecture. Elle demande aux maires de lire au moins le cahier des clauses techniques particulières.

Madame Laurence WAEBER précise avoir été très synthétique dans le cahier des charges pour éviter des devis élevés par rapport aux budgets des communes. « On est vraiment sur l'analyse de l'eau, les quantités, la qualité, l'analyse du réseau avec des plans de vos réseaux d'eau en rendu papier et numérique, et l'analyse des fuites ». Le but est d'établir un programme des travaux chiffrés pour les prochaines années pour chacune des communes. Le bureau d'étude doit répondre à chacun des lots, un pour chaque commune, et puis, chaque commune pourra choisir. L'étude ne se fait que sur l'existant. L'objectif est de lancer le marché en mars.

4.5 Défibrillateurs

Madame Laurence WAEBER informe que la pose est comprise. L'entreprise Schiller doit contacter les communes pour la pose des défibrillateurs. Elle possède les coordonnées de chaque maire et de chaque Mairie pour la prise de RDV.

La séance est levée à 22h45.

Le secrétaire,

Didier THOMERE

Le président,

Benoît BERNY

